



## **SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR**

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11  
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : [syndicat.cgt@ville-nice.fr](mailto:syndicat.cgt@ville-nice.fr) Site internet : [cgtnmca.fr](http://cgtnmca.fr) Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

**Nice, le 16 janvier 2020**

**Monsieur le Maire de la Ville de NICE**  
**Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur**  
**Monsieur le Président du CCAS de la Ville de Nice**  
5 rue de l'Hôtel de Ville  
06364 Nice Cedex 4

**Objet : Fermeture exceptionnelle des Établissements**

Monsieur le Maire, Monsieur le Président,

À l'occasion des conditions climatiques extraordinaires, vous avez décidé la fermeture des centres Animaniques de la Ville de NICE, le 20 décembre dernier.

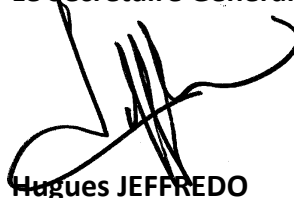
Aussi, conformément à vos instructions, la Direction de l'Animation et de la Vie Associative a accordé une journée exceptionnelle d'absence rémunérée pour ces agents affectés par ces fermetures.

Cependant, certains centres sont parfois jumelés avec d'autres Directions sur un même site. Ces Directions ont ainsi ordonné à leurs agents impactés de ne pas se présenter au travail ce jour. Leur absence est compensée par la perte d'un jour de congés ou de récupération.

Aussi, nous vous demandons par la présente de bien vouloir harmoniser les pratiques entre Directions et de communiquer vos consignes à l'ensemble des agents.

En vous remerciant des suites réservées à la présente, veuillez agréer, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

**P/ Le Syndicat CGT**  
**Le Secrétaire Général**



**Hugues JEFFREDO**